COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2020

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi neuf novembre deux mil vingt à dix-neuf heures, salle de la mairie de Sancergues, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Jean-Marie MUSOLESI, Dominique MALLERON, Isabelle RICHARD, Raphaëlle BAGNOLATI, Aurélien BORDINAT, Caroline GANIER, Jean-Pierre PERNEL, Thierry CARLIER, , Antonia SINGER, Pascal BOYELDIEU, Patrick TUFFIER, Robert LEPOIX

Absent excusé: Samuel LECAS donne pouvoir à Dominique MALLERON

Mme Raphaëlle BAGNOLATI est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE A SAMUEL PATY

Monsieur le maire demande au conseil municipal de retirer de l'ordre du jour, le point suivant:

✓ Convention participation financière des communes participantes au prix du ticket de cantine

Monsieur le maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant:

✓ Location logement 2 rue du Croque Mahaut (appartement n°1)

LOCATION LOGEMENT 2 RUE DU CROQUE MAHAUT (APPARTEMENT N°1)

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mme Geneviève RIGNAULT, sollicitant l'attribution du logement pour ses parents au 2 rue du Croque Mahaut, libéré depuis le 1^{er} septembre 2020. Monsieur le maire rappelle qu'à ce jour c'est la seule candidature.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- Loue à Monsieur et Madame CLAMENT Maurice, à compter du 1^{er} décembre 2020, un logement sis au 2 rue du Croque Mahaut (appartement n°1)
- Montant du loyer : 279,82€
- Charges: 14,50€
- Dépôt de garantie : 1 mois de loyer
- Révision du loyer à la date anniversaire de la convention de location soit au 1^{er} décembre de chaque année, indice de référence des loyers 3^{ème} trimestre 2020 soit 130,59. La 1^{ère} révision interviendra au 1^{er} décembre 2021
- Autorise Mr le Maire ou les adjoints à signer la convention de location.

DELEGATION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL: DELIBERATION RECTIFICATIVE

Rectification de la délibération n°47 du 21/09/2020 suite à la demande de la Préfecture du Cher nous demandant d'apporter des précisions sur le point n° 21.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal a donné au maire les délégations décrites à l'article L.2122-22 du CGCT, en tout ou partie et pour la durée de son mandat.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle la circulaire du 26 août 1989 concernant l'application de l'article 23 de la loi n°83-6883 du 22 juillet 1983 à compter de septembre 1989.

Il donne le détail des frais de fonctionnement pour l'année 2019/2020.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal demande à ce que les communes concernées participent à hauteur de la somme de 880,22€ par élève de leur commune aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2019/2020.

Voir détail annexé au présent compte-rendu (annexe 1).

NOMINATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE SANCERGUES

Considérant le renouvellement du conseil municipal à l'issue des élections de mars et juin 2020.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal désigne comme :

Représentant titulaire : Jean-Marie MUSOLESI

Représentant titulaire : Jean-Musole Musole Musole

• Représentant suppléant : Pascal BOYELDIEU.

ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE: TERRITORIA: DESIGNATION DU REPRESENTANT DU MEMBRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la société d'économie mixte TERRITORIA qui a été voulue et créée par les élus du territoire.

TERRITORIA, répond pour le territoire du Cher, aux besoins de développement économique, de revitalisation des centres-villes et centre-bourgs, de transition démographique (vieillissement de la population), d'équipements publics et cadre de vie, et d'aménagements touristiques.

La collectivité ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Suite aux élections municipale, il convient que nous procédions à la désignation de notre représentant à l'assemblée spéciale de la société TERRITORIA

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5;
- vu, le code de commerce ;

1° - désigne :

M. Bruno CHAPELIER en remplacement de M. Jean-Luc CHARACHE pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale de la société TERRITORIA composée des communes suivantes :

- Saint-Amand-Montrond
- La Guerche sur l'Aubois
- Sancoins
- Sancergues
- Mehun-sur-Yèvre
- Sancerre
- Léré
- Saint-Doulchard

2° - désigne :

M. Jean-Luc CHARACHE pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société TERRITORIA.

3° - autorise:

M. Jean-Luc CHARACHE à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur représentant l'assemblée spéciale au conseil d'administration.

4° - autorise:

Son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président.

DON « SOLIDARITE SINISTRES TEMPETE ALEX »

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes lançant un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite au passage de la tempête «Alex » le 2 octobre dernier.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de verser un don de 200€.

<u>SDE 18 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE : AVENUE DE LA LIBERATION</u>

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de remplacement de matériel vétuste, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne avenue de la Libération dont le coût global est évalué à 1.257,28€ HT. Le financement se fera à 50% par le SDE 18 et 50% par la commune, soit une participation communale s'élevant à 628,64€ HT.

SDE 18 AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : RUE DES POINTS (HORS PLAN REVE)

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'engager les travaux d'aménagement de l'éclairage public rue des Points (hors PLAN REVE) dont le coût global est évalué à 2.577,12€ HT. Le financement se fera à 50% par le SDE 18 et 50% par la commune, soit une participation communale s'élevant à 1.288,56€ HT.

<u>SDE 18 RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A UNE PANNE : RUE MAURICE DELAFOSSE</u>

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de remplacement de matériel vétuste, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'engager les travaux de rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue Maurice Delafosse dont le coût global est évalué à 805,57€ HT. Le financement se fera à 50% par le SDE 18 et 50% par la commune, soit une participation communale s'élevant à 402,79€ HT.

ALLOCATION INDEMNITES DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES AU RECEVEUR MUNICIPAL 2020

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi des indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

après délibération et vote à l'unanimité des présents, décide d'attribuer à Mme Murielle BOURGOIGNON, Receveur Municipal l'indemnité de confection des documents budgétaires qui s'élève à 45,73€.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, vu le budget de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2020 :

Dépense d'investissement

o Article 2188: +1 560€

o Article 238 : - 1 560€.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise cette décision modificative.

VENTE LOGEMENT S.A. FRANCE LOIRE: AVIS COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires (service habitat-bâtiment-construction) en date du 8 septembre dernier, nous informant que leur service on était saisi par la S.A. France Loire pour une demande d'autorisation de vendre un de leur logement situé sur notre commune.

Conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation la DDT sollicite l'avis de la commune sur cette vente.

Après délibération et vote à l'unanimité des présents, le conseil municipal donne un avis favorable à cette vente de logement situé au 2 rue du Tannois.

SITE INTERNET MAIRIE

Madame Isabelle RICHARD, maire adjoint, donne lecture de deux devis reçus pour le site internet de la mairie :

- NET 15 (prestataire actuel) : 1 500€ HT pour conception du site et 327€ HT par an pour hébergement et gestion du nom de domaine ;
- SENCYB: 2 388€ HT pour refonte du site internet et 303€ HT par an pour hébergement, maintenance et gestion du nom de domaine.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de retenir la société SENCYB avec un paiement en 3 acomptes : 1/3 sur 2020 et 2/3 sur 2021. Renseignements seront pris pour savoir si une formation sur place est incluse ainsi que pour valider la propriété du nom de domaine.

RETOUR COMMISSIONS BATIMENTS ET CHEMINS

Commission chemins du 7 et 14 octobre :

- <u>Chemins secteur de la Prouze</u>: nettoyage du chemin situé sur la zone des coupes de bois réalisées récemment.
- Chemin de l'Ancienne Ligne: nettoyage permettant le passage à pied et à vélo.

- <u>Chemins des affouages de Marciaux</u>: pas d'entretien à prévoir, la visite a permis d'identifier les coupes de bois à solder.
- Sur l'ensemble des chemins : à l'automne 2021 définir les zones et le prestataire pour passage de l'épareuse.

Les participants étaient Mrs MUSOLESI, MALLERON, PERNEL, BOYELDIEU et TUFFIER.

Commission bâtiments du 17 septembre :

Voir tableau annexe 2.

QUESTIONS DIVERSES

- Défibrillateur mairie : suite à une commande groupée par le biais de la CDC Berry Loire Vauvise, la commune a acheté un défibrillateur qui sera installé à l'extérieur du bâtiment de la mairie. Demande sera faite pour qu'une formation puisse être donnée aux employés de la mairie.
- Devis Groises Couverture : pour des travaux de réparation sur la toiture de la salle des fêtes est accepté pour un montant de 750€ HT.
- Devis Plastiferm : pour le remplacement de la porte de secours de la salle des fêtes est à étudier plus précisément. Devis précédent de Mr Lagrange à revoir également.
- Collecte nationale des banques alimentaires: confirmation est reçue que la collecte est maintenue les 27 et 28 novembre prochains. Mme MENARD, vice-présidente de la CDC Berry Loire Vauvise, en charge de la banque alimentaire, a fait parvenir des tableaux de permanences sur ces deux jours dans deux magasins de La Charité-sur-Loire (Auchan et Intermarché), afin que des conseillers municipaux puissent s'inscrire. Mr BOYELDIEU et Mme SINGER se portent volontaires.
- Retour réunion noël 2020 : commande a été passé pour les enfants (jusqu'à 10 ans) de la commune auprès de deux fournisseurs locaux : Auchan et La Quincaillerie. Le comité des fêtes offrira, comme à son habitude, des chocolats à chaque enfant. Une permanence sera instaurée durant la semaine du 14 au 18 décembre afin que les parents puissent venir récupérer le cadeau.
- Projet complexe scolaire: Mr CHAPELIER, maire adjoint aux finances, présente deux projets de prêts bancaires (Crédit Agricole et Crédit Mutuel) pour ce futur complexe mais précise que la décision sera à prendre en début d'année 2021.
- Compte-rendu entrevue bibliothèque : voir annexe 3

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2019/2020

DETAIL

PRIMAIRE

Piscine		
Transport piscine	1 440.00 €	EDF
EDF	1820.00€	Pharmacie
Produite d'antration primeire	3 710.37 €	Fournitures
A STATE OF THE LIE OF THE STATE	078 10 €	י מיוווימורט
Alimentation (packs d'eau)	3/0.10 €	Eau (SAUR)
Timbre	9.30 €	Voyages péd
Fournitures scolaires + papier	23.86 €	Produits d'en
Fau (SALIR)	4 582,52 €	Alimentation
	608 31 £	, de la
Voyage pedagogique et intervention pédagogique	7.000	ıımbres
Pharmacie		Téléphone
téléphone + Internet	84.92 €	Internet
réparation informatione	799.19 €	Ordinateur ré
Location photocopieur	164.10 €	APAVE
entretien bâtiments vitrerie et réparation	3 420.04 €	Entretien bâti
APAVE	1479.57 €	Location copi
SMIRTOM	216.04 €	SMIRTOM
Salaires sur activite normale for 1	127.20 €	Salaires sur ac
control (ecole, menage, car scolaire)	13 687.61 €	TACC
BARRE 4 339.18 €		CA
1)\O

MATERNELLE

EDF		
Pharmacie		3 556.82 €
		81.27 €
Fournitures scolaires + papier		0.000
Eau (SAUR)		7 821.11 €
Vovages nédagogiques		608.31 €
canhigogana cagair		350.00 €
Produits d'entretien maternelle + petit matériel	le + petit matériel	1 703 25 6
Alimentation (packs d'eau)		1 /3/,35 €
Timbres		31.62 €
Téléphone		35.63 €
+0000		471.91€
niternet		217.00.5
Ordinateur réparation		SIZ.UU E
APAVE		230.77 €
Entration hatimometer ::		216.04 €
Littletien ballments vitrerie et reparation	reparation	481051£
Location copieur		345000
SMIRTOM		1 828.40 €
Salaires sur activite normale éc	Salaires sur activite normale école (école mánaga car containe)	47.52 €
TASSIN 49	4 996.07 €	36 952.71 €
BOYAC 319	31956.64 €	
formation CAP Petite enfance		
		7 720.00 €

COMMUN AUX DEUX ECOLES	Exposition Scientifique itinérante part communale (plus 26% par ENEDIS)
	Exposition Sci

33 151.21 €

Total

565.97 €

DURET SEGUINEAU

8 782.45 €

700 €

56 811.97 €

Total

TOTAL GENERAL 90 663.17 €

Total élèves 103

880.22 € élèves 103 90 663.17 € Participation

Commission bâtiments du 17/09/2020

ď	Ų
ç	2
ε	٧
~	۲
₹	۲
C	7
C)
-5	S
- 42	-
	ב

Bâtiment	utilisation	chauffage	suivi compteur d'eau	suivi compteur d'eau suivi compteur electrique	travaux planifiés	observations	actions à proposer par CM
mairie		fioul	à mettre en place	à mettre en place		Nettoyage du grenier, peinture extérieures , devis pour Climatisation ?	
école primaire		électrique	=	Б			
école maternelle		électrique	=	II.		remplacement des panneaux bois sur extérieur préfabrique	ь
saile des fêtes		892	=	devis optimisation du contrat	devis porte en attente	viter les e à gaz	ètudier système de surveillance extérieure ; mise enplace goutière
gendarmerie		gaz	Ξ	=	une chaudière remplacée (2500€)		tvoeNantaise côté Vauvise
immeuble CDC	bureaux CDC + 2 logements	fioul	=	u	toiture en cours (24000€)	raccordement Gaz ? Couper l'arbre qui endommage la toiture du garage	engagement raccordement gaz
immeuble Gorce	bibliothèque	fioul	=	n		suite à visite du site le 12/09/2020 suivi des réalisations sur rapport de P boyeldieu	
immeuble Gorce	MAM	fioul	æ	ı		mise en place de dalles pour remplacer les gravillons devant borte d'entrée	
immeuble Gorce	école de musique	fioul	Ξ				
ancien local pompiers	banque alimentaire CDC	electrique	=	=		gache électrique à remplacer	
loca! technique		aucun	=			rangement et tri à planifier	
église		électrique	=	U	devis accepté pour remplacement battants (5000€)	prévoir expertise pour connaître les priorités d'entretien à prévoir vitraux , nettoyage clocher (niveau 2) ;	engager expertise par organisme habilité
salle vauvise	Club des ainés	gaz	=	2			
presbytère		gaz	=	=		arbres à couper (proche des toitures)	
local stade	association chasse	electrique	=	Ξ		L'association doit laisser l'accès de la	
logement de l'école primaire		électrique	=	=			
logements du Croque Mahaut	3 logements	électrique	=	=	peinture sur	réalisé par M Vicente	
מומלאר הומוומה					logement vacant	peinture des volets bois à prévoir	\dashv

Entrevue Bibliothèque municipale de Sancergues / Conseil municipal de Sancergues du lundi 12 octobre 2020

Bibliothèque représentée par :

Colette Chanfrault, Marie-Thérèse Kuntz, Christophe Martel, Joëlle Martel, Maxime Minois, Roger Sullé.

Conseil municipal représenté par :

Pascal Boyeldieu, Dominique Malleron, Jean-Marie Musolesi (Commission Personnel. bâtiments, voirie)

Demandes formulées par la Bibliothèque

1. À faire/considérer à très court terme :

- revoir joints extérieurs des vitrines sur rue de la Camuze (remontées d'humidité à l'intérieur des vitrines)
- revoir jointure de l'imposte au dessus de la porte d'entrée sur rue de la Camuze (réparé entretemps par Jean-Marie Musolesi)
- raboter le bas de la double porte entre salle d'exposition (ou salle 'aux placards') et le couloir
- revoir état et fermeture de la porte d'entrée située à gauche de la maison Gorce (entrée latérale donnant sur le couloir)
- remplacer un tube fluo défectueux dans l'un des caissons d'éclairage de plafond de la salle d'accueil
- intervenir contre la présence de rongeurs (souris ou loirs ?) dans la salle d'accueil
- entériner l'attribution à la Bibliothèque
 - 1. de la salle d'exposition (ou salle 'aux placards')
 - 2. de la salle en bout de couloir (actuellement utilisée pour le placement des livres retour en quarantaine)
- remettre en fonctionnement les toilettes de la salle de musique à l'étage (les élèves de musique ne pouvant plus accéder aux toilettes du bas du fait de l'occupation de la salle 'aux placards' par la bibliothèque)
- prévoir deux places de stationnement réservées à la Bibliothèque :
 - 1. l'une dans la rue de la Camuze, devant la vitrine, suffisamment longue pour bibliobus ou camionnette de livraison (notamment matériel d'expositions)
 - 2. la seconde dans la rue de la Camuze au plus près de l'entrée latérale (ou peut-être dans la cour de la maison Gorce ?) pour personnes à mobilité réduite ou handicapées.

2. À faire/considérer pour la suite :

- coûts internet et fibre à prendre en charge par la municipalité (pour mémoire la municipalité subventionne actuellement la Bibliothèque à hauteur de 1.500 €/an)
- doter la Bibliothèque d'un ordinateur (env. 300/400 € pour un PC avec grand écran et douchette de lecture code-barre)
- peinture de la salle d'accueil